



Groupe de travail national
des Référents accessibilité des villes inclusives

4^{ème} atelier participatif annuel
Villeurbanne, les 22 et 23 novembre 2017

**" De la planification à la mise en oeuvre
de l'accessibilité "**

Les 22 et 23 novembre 2017, la ville de Villeurbanne accueillait le quatrième atelier participatif annuel organisé par le Groupe de travail des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-RAVI) qu'anime le Cerema TV.

Dans le cadre de cet atelier, trois demi-journées ont permis à une trentaine de personnes représentant 11 collectivités¹ et 3 directions du Cerema² d'échanger sur leurs pratiques et réflexions respectives, puis de coproduire des livrables à destination de toute collectivité autour du thème : « De la planification à la mise en oeuvre de l'accessibilité ».

Comme chaque année, les participants avaient été sélectionnés sur la base de leur réponse à un appel à contributions en ligne, lancé par le Cerema avant l'été.

Trois sous-groupes, animés chacun par un binôme collectivité / Cerema, ont ainsi travaillé simultanément sur les sujets suivants :

1- Planification et accessibilité. Comment les documents de planification (PLUI, PDU, PLH, Scot, ...) peuvent-ils être un levier pour une meilleure accessibilité ?

2- Mise en oeuvre des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) par les collectivités sur leur parc d'ERP. Quelles bonnes pratiques partager et quels écueils éviter ?

3- Formation à l'accueil des personnes handicapées pour les personnels en contact avec les usagers et les clients dans les ERP et les transports collectifs. Quels éléments de cadrage ?

Une séance plénière, présidée par **Claire Le Franc, adjointe aux solidarités et à la politique de la ville de Villeurbanne** et par **Brigitte Thorin, Déléguée ministérielle à l'accessibilité (DMA)**, a finalement permis de partager les points saillants et principaux enseignements de chacun des trois groupes et d'envisager des perspectives possibles.

La présente synthèse reprend les principaux points évoqués lors de cette séance plénière. Les comptes rendus détaillés ainsi que les livrables de chaque groupe peuvent être consultés pour plus de détails sur chaque sujet traité.

En introduction, Claire Le Franc a affirmé la richesse des échanges qui ont lieu dans de tels ateliers et l'importance de la capitalisation des expériences qui sont menées dans les différents territoires. Cependant, il reste beaucoup de progrès à faire.

Dès 2008 et la création du poste d'adjoint et de chargé de missions « ville et handicap », Mme Lefranc a dirigé un programme pluriannuel avec une logique de bassin de vie (« sorte d'AD'AP avant l'heure »). La difficulté étant liée à la répartition des compétences entre collectivités : les bâtiments communaux sont connectés à la voirie qui est, elle, de compétence métropolitaine.

Il existe des difficultés à faire entendre le discours sur la richesse de la diversité à certains élus et techniciens et les restrictions budgétaires actuelles renforcent les difficultés.

Brigitte Thorin a, pour sa part, souligné l'importance de ne pas se limiter à un seul domaine ou à un seul handicap (pour prendre en compte, notamment, les handicaps auditifs et mentaux). Elle a rappelé qu'il s'agit bien de faire de l'inclusion et non de l'intégration des

1 Communauté urbaine de Dunkerque, La Roche sur Yon, Lorient agglomération, Métropole de Lyon, Nantes Métropole, Ville d'Angers, Ville de Lyon, Ville de Metz, Ville de Rouen, Ville de Rueil-Malmaison, Ville de Villeurbanne,

2 Centre-Est, Méditerranée, Territoires et ville

personnes handicapées. En effet, l'accessibilité amène des « bénéfiques collatéraux » (par exemple, pour les personnes âgées).

Dans sa restitution, le groupe sur la formation des personnels en contact avec le public a tout d'abord souligné la distinction entre les notions de formation et de sensibilisation. La DMA a d'ailleurs rappelé que la loi de 2005 impose la formation à l'accessibilité dans les formations initiales (dès l'école). Cependant, les obligations législatives restent à préciser quant à la formation des personnels d'accueil et la formation des conducteurs.

Les participants se sont accordés pour conclure qu'un socle commun des connaissances est à mettre en place. Même si le face-à-face pédagogique et la mise en situation individuelle sont optimaux en la matière, un support dématérialisé pouvant à la fois permettre l'auto-évaluation et être un support de base pour le formateur est indispensable. L'enjeu est d'améliorer l'accueil par l'acquisition de « réflexes » et la dédramatisation du handicap.

Cette culture commune amènera plus d'homogénéité et permettra de répondre aux quatre objectifs pédagogiques suivants :

- Être capable de citer les différentes catégories d'utilisateurs à besoins spécifiques
- Identifier les besoins et difficultés
- Adapter sa communication verbale et non verbale.
- Proposer une offre de services adaptée.

La DMA souhaite faire profiter des conclusions de cet atelier, un groupe de travail « formation » qu'elle lancera, début 2018, à l'échelle nationale.

Le second groupe a fait part d'échanges très riches sur la mise en oeuvre des Ad'AP par les collectivités sur leur parc d'établissements recevant du public. Plusieurs enseignements généraux ont émergé et ont permis d'identifier des pistes de travail :

- Mise en place d'un COTEC (direction technique) et d'un COPIL (élus + Direction générale de la santé).
- Retour d'expériences sur les travaux réalisés (en lien avec les membres des commissions d'accessibilité)
- Élaboration de fiches réflexes (pour les techniciens)
- Révision des actions initialement programmées sur le bâti
- Mise en place d'outils comme un logiciel métier et une base de données Access (dans la lignée du travail effectué à Lyon).

Quatre villes ont mis en place le registre d'accessibilité avant le guide publié par la DMA avec l'aide du Cerema. Différents documents sont à récupérer auprès d'acteurs internes variés :

- Services techniques
- Services gestionnaires
- Service ressources humaines

Le troisième groupe, qui a consacré ses travaux à la planification de l'accessibilité, n'avait pas réussi à mobiliser un spécialiste de la planification. Pourtant, « l'accessibilité n'est pas un sujet annexe et ne devrait donc pas faire l'objet d'une annexe ».

En effet, il reste un sujet stratégique et transversal et devrait par conséquent être intégré à tous les documents de planification.

Le livrable proposé par ce groupe décrit les enjeux de convergence entre documents de planification « classiques » (PdU, PLU(i), PLH, ...) et documents d'accessibilité (schémas directeurs, PAVE, Ad'AP, Sd'AP, ...).

Les questions posées dans cet atelier concernaient notamment les enjeux de gouvernance et de portage politique, la sensibilisation des services techniques et la concertation entre tous les services concernés.

Les cas de Rueil Malmaison et de Rouen ont été pris en exemple : les services de l'urbanisme sont invités dans les commissions d'accessibilité, notamment pour présenter les projets structurants.

Après les trois restitutions, la Déléguée ministérielle à l'accessibilité a réaffirmé le besoin de penser l'accessibilité en amont pour éviter de faire du rattrapage en aval.

Pour conclure, Claire Le Franc a estimé qu'il y restait encore beaucoup de chemin à parcourir, soulignant ainsi l'importance de la concertation sur cette politique publique qui doit être mise en œuvre pour tous et non pour une part de la population.